

Position de la TLGIRT MRCVO sur le dossier des aires protégées adoptée par consensus à la rencontre tenue le 13 mars 2012

Mise en contexte :

Le MDDEP est venu à Louvicourt le 22 février 2011 présenter à la TLGIRT MRCVO un atelier de discussion sur les aires protégées. Cette présentation visait à récolter des commentaires pour pouvoir préparer le MDDEP aux audiences du BAPE. À cette occasion, des propositions d'agrandissement d'aires protégées existantes ont également été présentées. Lors de cette présentation, de nombreuses questions et de multiples commentaires ont été formulés et compilés dans le compte-rendu de la réunion. Cependant, aucune position commune, aucun consensus des membres de la Table n'a été dégagé.

Conformément au guide de fonctionnement de la Table adopté depuis, la Table doit s'adresser le plus possible sous forme de consensus. Le compte-rendu de la réunion de février a donc été retravaillé à la Table pour en dégager des positions concertées. Le présent texte est le fruit de ce travail de relecture et de la concertation des membres de la Table afin d'offrir au MDDEP et au MRNF une position concertée de la TLGIRT MRCVO sur le sujet des aires protégées.

Position de la TLGIRT MRCVO

Comblent les carences, mais garantir les approvisionnements

La Table est favorable à la démarche de création du réseau d'aires protégées pour les raisons suivantes :

- Les aires protégées augmentent la résilience des milieux forestiers face aux perturbations humaines et participent à la pérennité des écosystèmes boréaux et de leur exploitation à moyen et long terme.
- La création d'aires protégées correctement mises en valeur doit participer au développement économique de la région.
- Les processus de certification forestière favorisent la mise en place d'aires protégées.

En contrepartie, les membres de la Table ayant des intérêts dans l'aménagement des ressources ligneuses souhaitent pouvoir assurer à tout le moins la stabilité et le maintien de leurs activités.

Mise en valeur, financement et objectif social

La création d'aires protégées accessibles au public représente un enjeu social majeur pour les membres de la TLGIRT de la MRCVO, dont la culture est intimement liée au territoire et aux activités de plein air.

La création d'aires protégées ne doit donc aucunement signifier, selon les membres de la Table, la création de zones d'exclusion humaine. Un consensus très clair unit la Table dans une vision de maintien des activités humaines au sein des zones de protection. Cela pourrait se traduire par la création de centres d'interprétation de la faune et de la flore mêlant protection de

l'environnement, éducation, promotion de la région pour les activités touristiques et développement économique diversifié.

La Table déplore le manque d'implication du gouvernement dans le financement des aires protégées, tant dans leur mise en place que dans leur fonctionnement à long terme. Contrairement aux parcs nationaux, aucun financement n'est, semble-t-il, prévu pour y aménager des infrastructures récréatives ou pour la mise en valeur des réserves de biodiversité.

Projets d'extension

Concernant les projets d'extension développés par le MDDEP, la Table souhaite clôturer les discussions sur les aires prévues et rendre ces aires permanentes avant de penser à l'extension des aires existantes.

Cas particulier : Projet d'aires protégées au marais du lac Parent et au lac Saint-Cyr

L'impact du projet d'HydroQuébec sur la rivière Mégiscane rend impossible l'inclusion de 4 lacs dans les deux projets d'aires protégées. De plus, cette dérivation n'est pas souhaitée par les gens du milieu et nuit à la villégiature le long du bassin versant de la Mégiscane. La Table réitère son invitation à Hydro-Québec et souhaite la présence et la participation de la société d'État. La Table souhaite inclure ces 4 lacs et rivière :

- Pour l'aire protégée du Lac St-Cyr: *Lac St-Cyr, Lac Cherrier, Rivière St-Cyr* et potentiellement le *Lac Mesplet*.
- Pour l'aire protégée des Marais du Lac Parent, le *Lac Parent*.